



**Dossier n° DP 95 604 2400011**

Date de dépôt : **23/02/2024**

Demandeur : **Monsieur FILIK Deniz**

Pour : **installation d'un rideau électrique**

Adresse terrain : **59 rue de la Gare  
95470 SURVILLIERS**

**DESTINATAIRE :**

**Monsieur FILIK Deniz**

**59 Grande Rue**

**95470 SURVILLIERS**

**OBJET : REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Monsieur,

Vous avez déposé le 23/02/2024 à la mairie de SURVILLIERS une demande de déclaration préalable de travaux.

Par lettre du 06/03/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par la(les) pièce(s) suivante(s) :

- **Fournir la DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme].**
- **Fournir la DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme].**
- **Fournir la DP4. Un plan des façades et des toitures de l'emplacement du rideau électrique. [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme].**
- **Fournir la DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]. À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.**
- **Fournir la DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme].**
- **Fournir la DP7. Une photographie en couleur permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme].**
- **Fournir la DP8. Une photographie en couleur permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme].**
- **Dans le cadre 1.1 du cerfa, veuillez corriger le code postal de votre département de naissance, 099 et non 02.**

Cet(ces) élément(s) n'ayant pas été adressé(s) à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Le 27 juin 2024, A Survilliers,

**Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS**  
Maire de Survilliers

**Mme Nélie LECKI**

Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme,  
l'habitat, la citoyenneté et les affaires  
juridiques

